



APPEL A PROJETS TRANSITOIRE 2024

Cahier des charges

Les contrats Quartiers 2030 constituent la nouvelle contractualisation guidant la Politique de la Ville.

Les crédits spécifiques de la Politique de la Ville présents dans cet Appel permettent de financer des actions complémentaires aux moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficulté.

La programmation Politique de la Ville 2024 sera celle d'une année de transition marquée par :

- L'attente d'une validation de la nouvelle géographie prioritaire par l'ANCT, pour décembre 2023 ;
- La validation du Contrat Quartier 2030

L'AAP s'adresse aux structures associatives, bailleurs, établissements publics, et collectivités territoriales.

Les projets proposés devront :

- s'inscrire dans les 4 ambitions et ses orientations stratégiques du Contrat (rappels)
- Déposer d'une fiche/action par le porteur du projet indiquant l'ambition du projet : Il s'agit ici de préciser le projet que le porteur souhaite soumettre, en s'appuyant sur des éléments de diagnostic préalable et des objectifs de travail. Les modalités d'organisation de l'action, de localisation et de financement sont abordées succinctement à ce stade pour être consolidés, développer, préciser lors des rdv bilatéraux.

Les structures souhaitant candidater adresseront leur projet à olga.payen@ccprs.fr.

Rq : En accord avec la circulaire du Ministre chargé de la Ville du 31 août 2023, la CCPRS et la ville de Romilly sur seine souhaitent s'appuyer davantage sur les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans leurs relations avec les associations. Cet engagement partenarial sera proposé à certains porteurs, notamment ceux ne réalisant pas d'actions ponctuelles (*possibilité de CPO de 3 ans*). Les financements seront ainsi stabilisés, sous réserve de l'annualité du budgétaire.

Orientations portant sur les subventions des 4 AMBITIONS du projet de territoire du qpv du CDV.

☒ **Le projet doit se dérouler du 01/01/24 au 31/12/24**

1. Thématiques des projets éligibles et quelques pistes non limitatives

1-Sécurité et prévention	2-Renforcer la formation, l'insertion et l'emploi des habitants	3-Parentalité et émancipation des femmes	4-Vivre ensemble et équipement du quartier
<p>-rendre plus lisible, visible et renforcer l'offre d'accès aux droits apportées aux habitants,</p> <p>-orienter, écouter, accompagner les victimes de VIF, prendre en charge les auteurs, protéger les enfants</p> <p>-Actions de médiations citoyennes</p> <p>- actions d'information, de sensibilisation à la laïcité, aux valeurs républicaines, au près des publics vulnérables, action de formation des associations et acteurs agissant au sein du quartier,</p> <p>-mettre en place des actions apportant une réponse de prévention (intégrée cad précoce et partenariale) de la délinquance des mineurs, jeunes adultes,</p> <p>-actions de lutte contre toutes les conduites à risques (addiction, écrans ..).</p> <p>-action de lutte contre toutes les formes de désinvestissement des jeunes (remobilisation, prévention par le sport, engagement civique et moral...),</p> <p>- actions éducatives.-éduquer aux médias et sens critique : Favoriser la compréhension par les enfants et les jeunes des médias, de l'information et du numérique,- Encourager une pratique citoyenne, responsable et sécurisée des médias et des outils numériques par les enfants et les jeunes,- Permettre l'acquisition par les enfants et les jeunes de compétences numériques et informationnelles</p> <p>-actions en faveur de la citoyenneté... Etc...</p>	<p>.offre de formation, action élevant le niveau de qualification des habitants...</p> <p>.insertion ; action et aides techniques (acquisition de compétences notamment psychosociales, pré-requis à l'emploi tels que acquisition de la langue française, des codes sociaux et valeurs, inclusion numérique, solution de mode de garde)</p> <p>. emploi : actions permettant le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée..</p> <p>- orientation des jeunes scolarisés : information sur les métiers, visites entreprises-stage-tutorat-mentorat, accompagnement dans l'accès aux outils d'orientation (parcoursup..), information-aides pour lever les freins identifiés dans le projet du jeunes .(formation prise de parole, trouver des stages,..),</p> <p>- accompagner à la mobilité/aides aux démarches.</p> <p>-accompagnement et la montée en compétence des habitants salariés pour un retour durable dans l'emploi.</p> <p>- Le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement de premier niveau des personnes sans emploi qui échappent aux circuits classiques d'accompagnement. (aller au-devant de ces publics, à les informer des dispositifs de formation et d'accès à l'emploi, à renforcer et améliorer le premier accueil puis le suivi des demandeurs), orientations des bénéficiaires du RSA,</p>	<p>- action d'accompagnement des parents dans leur rôle d'éducateur des jeunes scolarisés en collèges et lycées (, action d'informations, de sensibilisation, de soutien ...), redonner aux parents la capacité d'accompagner leurs enfants dans les étapes de la scolarité, la vie d'enfant, d'ado,</p> <p>-actions spécifiquement organisées pour les mono-parent, notamment les chefs de familles</p> <p>femmes : action d'accompagnement, d'information sur les droits/devoirs, orientation des enfants vers des activités éducatives, notamment maison des jeunes..</p> <p>- pour les jeunes scolarisés en primaire : action d'information, de sensibilisation éducatives avec ou sans les parents..</p> <p>-action à l'école ou en établissement</p> <p>-favoriser l'engagement et la réussite des jeunes (favoriser l'engagement, l'autonomisation des jeunes, lutter contre les décrochages.</p> <p>-Projet à visée éducative, solidaire et citoyenne, ayant une dimension collective et permettant de favoriser la rencontre des publics :</p> <p>-etc...</p> <p>-démarche innovantes thématisée mise en œuvre et le développement de projets répondant à un besoin préalablement identifié et pour lequel aucune réponse institutionnelle n'existe actuellement,</p> <p>-actions en faveur de l'émancipation des femmes et jeunes filles : action s'information en établissement d'enseignement, de sensibilisation, permanences d'accueil.., information sur la sexualité, relation</p>	<p>- actions favorisant le lien social, l'intergénérationnel, la vie de quartier (fête de quartier, ateliers socio-culturel., animations, notamment durant la période estivale, .),</p> <p>-actions permettant de mobiliser les habitants en vue de constater un groupe référent (petit déjeuner à l'école, maison de l'enfance.)...</p> <p>.....</p> <p>Sont exclus : entretien des espaces verts car de droit commun, solution de transport en commun, travaux sur le parc et sa résidentialisation, diagnostic en marchand avec les femmes, identifiant les points d'amélioration petits travaux (sécurité routière, ..), équipement des espaces collectifs,</p>

Sont exclus : installation de caméra de vidéo-surveillance, les actions régaliennes, les temps de concertation citoyens..		amoureuses .action en direction des frères, des pères.. Sont exclus,: toutes les actions réalisées en droit commun	
---	--	--	--

Les associations peuvent être des personnes morales publiques, privées qui œuvrent sur le quartier, ou ans le département de l’aube.
Par des propositions de projets qui satisfont les objectifs inscrits dans le projet de territoire (ambitions et orientations),
Au bénéfice des publics prioritaires soit les habitants du quartier et personnes vulnérables, en situation de précarité (dont les jeunes, les familles mono-parentale, les chômeurs..), les personnes âgées, les femmes.

2. CACHIER DES CHARGES de cadrage des projets

Afin de répondre au mieux, aux ambitions déclarées du cdv, le présent cahier des charges vient préciser les champs d'action, les conditions, les modalités et donner **quelques exemples non limitatifs** de thématiques éligibles et ainsi de projets susceptibles d'être retenus.

Exemple : inclusion numérique

L'accès aux droits se fait aujourd'hui souvent via des démarches en ligne. Tous les habitants du qpv y sont confrontés sans toujours disposer des ressorts d'action.

- Cible : les associations qui proposent d'accompagner les personnes pour réduire la fracture numérique.
- Exemples de projets : pourront être mis en œuvre des modules d'accompagnements individuels ou collectifs visant à informer, inciter ou aider à la réalisation des démarches administratives dématérialisées.

Exemple : l'insertion professionnelle

Elle s'inscrit dans un contexte où les situations de précarité risquent de marginaliser les habitants et de les éloigner durablement de tout ce qui fait « société », même de provoquer un décrochage. La reconstruction d'un nouveau projet professionnel est un enjeu majeur.

- Cible : les associations qui proposent des actions d'insertion professionnelle des personnes vulnérables, des publics précaires.
- Exemples de projets : pourront être mis en œuvre par exemple des modules de remobilisation professionnelle des personnes en situation de précarité, de vulnérabilité.

Aide aux personnes en situation de vulnérabilité :

La santé mentale est un axe qui peut être travaillé dans le parcours d'insertion sociale de certains publics.

- Cible : les associations qui proposent des actions de lien social, insertion sociale dans le souci de la préservation de la santé mentale.
- Exemples de projets : pourront être mis en œuvre par exemple des actions de lien social (écoute, visites), de soutien de situation particulièrement difficiles sur le plan de la santé pour des publics jeunes, adultes, ou en situation de précarité.

CALENDRIER

- Rdv de lancement de l'AAP 2024 : mardi 7 novembre 2023
- Date limite pour déposer les pré-projets : lundi 8 janvier 2024 -17h00
- Date limite dépôt sur DAUPHIN : 15.12.2023
- Période de rdv bilatéraux : des le 8 novembre 2023 et du 9 janvier au 26 janvier -17h00
- Date clôture des rdv : le vendredi 26 janvier 2024– 17h00
- Examen des projets : semaine 5 de 2024
- Rdv des financeurs : semaine 6-jeudi 9 février 2024